



**Communiqué de presse**  
Berne, le 15 décembre 2016

## **Le Conseil des Etats donne un signal fort en faveur des droits économiques, sociaux et culturels en Suisse**

**AvenirSocial –Travail Social Suisse - salue la décision du Conseil des états, qui a rejeté aujourd’hui la motion de Courten (15.3804). Cette motion exigeait que la Suisse renonce à la ratification de la Charte sociale européenne. La Suisse attend depuis plus de 40 ans la ratification de cet instrument central pour les droits humains et fait partie des 4 derniers Etats membres (sur 47) du Conseil de l’Europe à ne pas l’avoir ratifiée.**

Le Conseil des Etats a corrigé le tir du Conseil national, qui avait adopté cette motion lors de la Session d’automne. Ainsi, le Parlement laisse la porte ouverte pour que la Suisse ratifie enfin la Charte sociale européenne, qui garantit les droits humains dans les domaines tels que la santé, la formation, le logement et l’emploi. La Charte sociale protège les droits des groupes les plus vulnérables, comme les enfants, les jeunes, les mères, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. En tant que responsable de la Campagne pro Charte sociale européenne, qui regroupe plus de 70 organisations et personnalités de la société civile, AvenirSocial est soulagée par cette décision.

Un rapport du Conseil fédéral de l’année 2014 (en réponse au postulat 10.3004) parvenait à la conclusion que la Suisse remplit les conditions juridiques minimales pour une ratification de la Charte sociale. Une telle ratification ne changerait rien aux conditions-cadres libérales de notre marché du travail, ni à l’autonomie des partenaires sociaux et ne provoquerait pas non plus de développement de l’Etat social. La Suisse ne devrait pas se soumettre aux jugements d’un tribunal, mais seulement prendre note de recommandations qui peuvent ensuite être approuvées ou rejetées.

La Suisse reconnaît officiellement le principe de l’indivisibilité des droits sociaux et des droits civils. La ratification de la CEDH a été depuis le début une condition d’adhésion au Conseil de l’Europe. A partir de 1989, l’adoption de la Charte sociale européenne a également été une condition d’adhésion au Conseil de l’Europe pour tous les nouveaux membres. La Charte sociale bénéficie d’un large soutien : seuls la Suisse, le Lichtenstein, San Marino et Monaco figurent encore aux abonnés absents.

Il est grand temps que la Suisse reconnaisse elle-aussi la Charte sociale européenne : AvenirSocial va continuer à s’engager pour une ratification prochaine.

Plus d’informations sur la campagne pro Charte sociale : [www.chartesociale.ch](http://www.chartesociale.ch)

Menschenwürde schützen!  
Sozialcharta ratifizieren!



[www.sozialcharta.ch](http://www.sozialcharta.ch)  
[kontakt@sozialcharta.ch](mailto:kontakt@sozialcharta.ch)  
T +41 (0) 31 380 83 00  
F +41 (0) 31 380 83 01

Pro Sozialcharta  
c/o AvenirSocial  
Schwarztorstrasse 22  
Postfach  
CH-3001 Bern

**Contact:** *Stéphane Beuchat, Responsable de la campagne 079 778 34 12*